

Se former avec l'Aroéven, c'est :

- Créer, échanger et partager des outils pédagogiques.
- Repérer, choisir, utiliser des ressources en vue de mener à bien des projets d'animation.
- Se saisir de la posture d'animatrice ou de directeur.trice dans l'accueil, la vie de groupe et l'équipe.
- Adopter des attitudes éducatives adaptées aux différents publics accueillis.
- Favoriser son autonomie et être actrice.trice de sa formation.

Nos engagements qualitatifs

- Une habilitation nationale délivrée par le Ministère de l'Éducation Nationale depuis plus de 40 ans.
- Des équipes de formation qualifiées et disponibles.
- Un accompagnement personnalisé des stagiaires.
- Des méthodes d'apprentissage actives et ludiques.
- Organisatrices d'accueils collectifs de mineurs, les Aroéven peuvent proposer des stages pratiques.

La Fédération des Aroéven, reconnue d'utilité publique, accompagne les jeunes dans leur devenir scolaire, professionnel et citoyen. Les Aroéven sont présentes dans chaque académie et région. Pour plus d'informations, consultez : www.aroeven.fr

Il est impératif d'être âgé.e de 17 ans révolus au premier jour de la session de formation générale mais l'inscription administrative est autorisée 3 mois avant.

Trois étapes dans un délai de 30 mois au maximum :

1. **Stage de formation générale** de 8 jours, 64 h minimum.
2. **Stage pratique** de 14 jours effectifs en séjours de vacances, en accueil de loisirs ou en accueil de scoutisme régulièrement déclaré. Stage réalisable en 2 parties maximum.
3. **Stage d'approfondissement** de 6 jours ou **de qualification** de 8 jours minimum.

Les étapes 1 et 2 doivent s'effectuer dans un délai de 18 mois maximum. À la fin de chaque étape, une appréciation sur les aptitudes du stagiaire à encadrer des mineurs est reportée sur le certificat correspondant, par le directeur de la session. À la fin du cursus, le dossier complet passe en jury BAFA de la **Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations** de son département d'origine.

IMPORTANT : la mention *satisfaisante* est indispensable pour passer de la session de formation générale au stage pratique.

Pour entamer une formation BAFA, vous devez impérativement vous inscrire sur le site :

www.jeunes.gouv.fr/bafabafd et créer votre espace personnel. Il vous sera attribué un numéro d'inscription DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), qui sera reporté sur votre dossier d'inscription.

Dans cet espace, vous pourrez gérer le déroulement de votre cursus :

- accéder aux informations utiles (dates, démarches, organismes, alertes personnalisées...)
- consulter et paramétrer votre dossier
- télécharger votre livret de formation, vos certificats de stages et de sessions
- transférer les documents



Aides Financières

Au niveau national, la Caisse nationale d'allocations familiales propose une aide financière sans condition particulière. La demande est à effectuer dans les trois mois suivant l'inscription à la session d'approfondissement ou de qualification et est à adresser à la caisse d'allocations familiales de son département de domiciliation.

Au niveau départemental, différents organismes peuvent attribuer des aides complémentaires à cette aide nationale, mais sous conditions. En plus des caisses d'allocations familiales, il est aussi possible d'obtenir des aides auprès de : comités d'entreprises des parents, services jeunesse de votre mairie, Pôle emploi, Mission locale, plan individuel de formation de votre employeur.

L'Aroéven Bretagne soutient l'inscription des foyers avec un **Quotient Familial** compris entre 750 et 850 €, des demandeurs d'emploi ainsi que des allocataires du **Revenu de Solidarité Active** à hauteur de 10% sur toute inscription. Si vous avez effectué votre Formation Générale avec une Aroéven, vous pouvez prétendre à 10% de réduction sur un Approfondissement ou une Qualification. N'hésitez pas à nous consulter pour plus de renseignements.

Type	Thématique	Dates	Lieu	Modalités	Tarif
Formation Générale		Du 17/10 au 24/10/20	Rennes (35)	Externat	360€
		Du 17/10 au 24/10/20	Saint-Brieuc (22)	Internat	530€
		Du 24/10 au 31/10/20	Paimpol (22)	Internat	530€
		Du 20/02 au 27/02/21	Rennes (35)	Externat	360€
		Du 20/02 au 28/02/21	Nantes (44)	Demi-Pension	525€
		Du 27/02 au 06/03/21	Goven (35)	Internat	530€
		Du 24/04 au 01/05/21	Saint-Brieuc (22)	Internat	530€
		Du 02/05 au 09/05/21	Rennes (35)	Externat	360€
		Du 25/06 au 02/07/21	Dinan (22)	Internat	530€
		Du 25/06 au 02/07/21	Carhaix (29)	Internat	530€
Approfondissement	Grands Jeux & Expression	Du 17/10 au 22/10/20	Rennes (35)	Externat	330€
	Accueil du public en situation de handicap et rôle de l'AS	Du 27/02 au 04/03/21	Goven (35)	Internat	445€
	Accueil du public en situation de handicap et rôle de l'AS	Du 24/04 au 29/04/21	La Bouexière (35)	Demi-pension	360€
	Jeux & Grands Jeux	Du 24/04 au 29/04/21	La Bouexière (35)	Demi-pension	360€
	Séjours itinérants & publics pré-ados et ados	Du 16/08 au 21/08/21	Camping (BZH)	Internat	445€
Qualification	Surveillant de baignade	Du 24/10 au 31/10/20	Paimpol (22)	Internat	590€
	Surveillant de baignade	Du 02/05 au 09/05/21	Rennes (35)	Externat	420€

L'annulation d'une inscription du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation allant de 50 € à 80% du prix total selon l'anticipation vis à vis du début de la formation.

L'interruption d'un stage par le/la candidat.e ou son départ prématuré quel qu'en soit le motif ne pourra donner lieu à aucun remboursement ou avoir. CGV consultables à l'adresse <http://bit.ly/CGV-BAFA>

Les demandes de report se traitent au cas par cas.

En cas d'annulation de la session par l'Aroéven, les stagiaires sont immédiatement informé.e.s. des reports ne devant être prononcés qu'avec le consentement des stagiaires.

Désistement